

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1171

présenté par
Mme Leboucher, rapporteure

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« et psychologiques, des menaces ou »

les mots :

« ou psychologiques, en formulant des menaces ou en se livrant à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« médicaux et non médicaux travaillant dans les établissements habilités »

les mots :

« participant à la mise en œuvre de l’aide à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.